

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	30.09.2024	D1437	5.8	
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>				

## D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O INTRUSION ET DEGRADATIONS CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DEMANDE DE DOMMAGES ET INTERETS</b>
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2024-1134 du 11 avril 2024, reçue en sous-préfecture le 17 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 16,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	30 SEPTEMBRE 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	30 SEPTEMBRE 2024

Le 2 Décembre 2023, le centre aquatique CAPFL'O a fait l'objet d'une intrusion. Pour entrer dans le bâtiment, l'individu a forcé la porte latérale près de la salle de réunion sur la droite. Ce dernier a abimé le montant de la porte en PVC et a ouvert et abîmé les portes de 3 armoires situées derrière le poste d'accueil ainsi que le tiroir-caisse qui était vide. Ces dégradations ont nécessité des frais de réparations à hauteur de 915,08 €.

Une plainte contre X pour vol par effraction au centre aquatique CAPFL'O a été déposée le 8 Décembre 2023 au Commissariat de Police de Flers.

L'auteur présumé des faits a été identifié.

Un avis à victime d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité vient d'être adressé à Flers Agglo (procédure n° 2023/001849). L'affaire sera évoquée à l'audience du Tribunal Judiciaire d'Argentan le 9 Décembre 2024.

Le Président décide de :

**1 - SE CONSTITUER PARTIE CIVILE** dans cette procédure.

**2 - DEMANDER** la somme de 915,08 € à titre de dommages et intérêts.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240930-D1437-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Publication : 30/09/2024